

Tunis, le 26 décembre 2025

Signature d'une convention de coopération entre l'Autorité de Contrôle de la Microfinance et le Registre National des Entreprises

L'Autorité de Contrôle de la Microfinance (ACM) et le Registre National des Entreprises (RNE) ont procédé en date du 26 décembre 2025 à la signature d'une convention de coopération portant sur l'échange de données entre les deux institutions.

Cette convention vise à instaurer un cadre de coopération technique permettant un échange électronique sécurisé et instantané des informations, en vue de renforcer le contrôle notamment en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

La convention cible également le renforcement des compétences des cadres des deux institutions dans leurs domaines d'intervention respectifs à travers la mise en place de programmes de formation et l'échange d'expertises.

En outre, elle prévoit l'organisation de campagnes de sensibilisation au profit des institutions assujetties à l'ACM en vue de les sensibiliser à l'importance cruciale de soutenir la transition de leurs clients du secteur informel vers le secteur formel.